

Microferme et permaculture en maraîchage : des rêves à la viabilité

Objectifs

Travailler ensemble sur les projets de microfermes et permaculture

Contenu

J1 :

Apports théoriques par Kévin MOREL, basés sur les résultats de sa thèse menée sur 20 micro-fermes de 2014 à 2016 à l'INRA. Cette présentation axera sur les sources d'inspiration et les techniques

utilisées par les microfermes

(permaculture, maraîchage biointensif) et les conditions générales de leur viabilité

(adaptation du projet de vie à la

situation, cohérence des stratégies choisies par rapport au projet et à la situation).

Acquérir la méthodologie de diagnostic et d'évaluation de son projet afin d'en vérifier la viabilité à partir d'un outil conçu par l'UMR-Adapt.

Visite : Jean François Cavalier, Soumont

J2 :

Matinée:

-Apports théoriques: présentation sur les points clés de la viabilité économique des microfermes et l'analyse les facteurs de réussite (chiffre d'affaires, prix, charges et productivité du travail en fonction

de différentes options techniques, commerciales et d'investissement).

Outil méthodologique pratique pour évaluer la viabilité économique de son projet conçu par l'UMR-adapt

Visite : Johan Crance, Prades

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 15/10/2018

Tarifs

Adhérent 336€

Non adhérent 336€

Non agricole 336€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

gratuit pour le public Vivea, pour les autres fonds de formation, nous contacter

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas partagé

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

15 oct 2018 34000
09:00 - 17:00 (7hrs)

Kévin Morel, et une intervenante technique

16 oct 2018 34000
09:00 - 17:00 (7hrs)

Kévin Morel, et une intervenante technique

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

__

Code postal : _____

Commune _____

__

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))